

Fonds monétaire international

Côte d'Ivoire : Lettre d'intention, Supplément to the Mémorandum de politiques économique et financière et Supplément to the Protocole d'accord technique

Le 25 avril 2012

On trouvera ci-après une Lettre d'intention du gouvernement de la Côte d'Ivoire, dans laquelle sont décrites les politiques que le gouvernement entend mettre en œuvre à l'appui de leur demande de concours financier du FMI. Ce document, qui est la propriété de la Côte d'Ivoire, est affiché sur le site du [FMI](#) avec l'accord du pays membre, à titre de service pour les usagers de ce site.

CÔTE D'IVOIRE—LETTRE D'INTENTION

*Ministère de l'Économie
et des finances*



République de Côte d'Ivoire

Union-Discipline-Travail

N° 2863 MEF/CAB-MEF/CT/14/

Abidjan, le 25 avril 2012

Madame le Directeur Général du
Fonds Monétaire International
WASHINGTON DC, 20431

Objet : Lettre d'intention.

Madame le Directeur Général,

1. **Depuis la fin de la crise post-électorale, le Gouvernement a enregistré des progrès dans la stabilisation de la situation politique et de la relance de l'économie.** A cet égard, le processus de réconciliation nationale a démarré, en vue de consolider la paix. Les premières élections législatives, organisées depuis 2000, ont eu lieu le 11 décembre 2011 et le 26 février 2012, et la nouvelle Assemblée Nationale s'est réunie le 12 mars 2012 pour élire le Président de cette institution. La reprise économique s'amorce en 2012 sur une nouvelle ère de croissance portée par l'investissement. Le nouveau Gouvernement, nommé le 13 mars 2012, est engagé dans la même dynamique de progrès pour mettre en œuvre les politiques économiques, décrites dans la lettre d'intention du 20 octobre 2011.

2. **Le Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF) ci-joint, décrit le progrès réalisé à ce jour et les politiques que nous mettons en œuvre pendant l'année en cours.** Au niveau des performances économiques et des finances publiques, les résultats enregistrés à fin d'année 2011 sont bien meilleurs que prévus. La structure du programme et les objectifs de base pour 2012 restent inchangés. Cependant, pour tenir compte de l'impact des projections actualisées de croissance, d'inflation, et des prix des matières premières ainsi que des nouvelles dépenses prioritaires, nous voudrions demander une modification des critères de performance pour fin-juin 2012 relatifs au plancher pour le solde budgétaire global et au plafond pour le financement intérieur net. Le Gouvernement est déterminé à poursuivre la mise en œuvre d'un ensemble de mesures structurelles de grande ampleur, y compris les repères structurels, en vue d'accélérer la croissance économique, conformément à notre Plan National de Développement (PND) 2012–15.

3. **Le Gouvernement est déterminé à atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTE dans les meilleurs délais et au plus tard au deuxième trimestre 2012.** L'allègement de la dette publique extérieure au point d'achèvement constituera un fait majeur dans la

gestion économique et financière de notre pays, en termes de viabilité de nos politiques de croissance et de création d'emplois. En effet, il contribuera (i) à la viabilité des finances publiques et à la normalisation des relations avec nos créanciers, (ii) à impulser l'investissement et à (iii) réduire la pauvreté dans notre pays, grâce à une bonne réorientation des dotations budgétaires. Pour y parvenir avant la fin du premier semestre de 2012, le Gouvernement prendra toutes les dispositions pour la mise en œuvre des déclencheurs résiduels du point d'achèvement de l'Initiative PPTE.

4. **Le Gouvernement est convaincu que les politiques et mesures inscrites dans ce Mémoire sont adéquates pour atteindre ses objectifs.** Nous sollicitons le FMI à travers la Facilité Elargie de Crédit (FEC), pour la mise à la disposition du Gouvernement, d'un appui financier équivalent au deuxième décaissement de 65,04 millions de DTS. Le Gouvernement consultera les services du FMI, de sa propre initiative ou à la demande du Directeur Général du FMI, avant l'adoption de toute autre mesure additionnelle qu'il pourra juger nécessaire, ou en cas de modifications à apporter aux politiques contenues dans ce Mémoire. Le Gouvernement s'engage également à coopérer pleinement avec le FMI pour atteindre les objectifs du programme.

5. **Les Autorités ivoiriennes consentent à mettre à la disposition du public la présente Lettre d'intention, le Mémoire de politiques économique et financière et le Protocole d'accord technique ci-joints, ainsi que le rapport des services du FMI afférent à la requête du dispositif « FEC ».** Nous autorisons par la présente, leur publication et affichage sur le site Internet du FMI, après approbation du programme par le Conseil d'Administration du FMI.

Nous vous prions d'agréer, **Madame le Directeur Général**, l'assurance de notre haute considération.

**Le Ministre de l'Economie et des
Finances**

/s/

DIBY KOFFI Charles

Annexes :

- *Supplément au mémorandum de politiques économique et financière (MPEF)*
- *Supplément au protocole d'accord technique (PAT)*

Côte d'Ivoire—Supplément au Mémorandum des Politiques Économiques et Financières

25 avril 2012

Ce supplément au mémorandum fait le point de la mise en œuvre du programme économique de 2011 décrit dans le mémorandum du 20 Octobre 2011, et discute des principales orientations du programme en 2012.

I. INTRODUCTION

1. **Après la crise postélectorale qui a fortement affecté le pays, la Côte d'Ivoire progresse vers la normalisation complète de sa situation sociopolitique, économique et sécuritaire.** Les élections législatives ont été organisées le 11 décembre 2011. Elles ont abouti à la tenue de la première session ordinaire de l'Assemblée Nationale le 12 mars 2012 ; ce qui marque la fin du processus de retour à l'ordre constitutionnel. Sur le plan sécuritaire, une amélioration progressive est enregistrée depuis le mois de mai 2011, à la faveur de l'unification de l'armée et du redéploiement de la gendarmerie, ainsi que de la police sur toute l'étendue du territoire national. Au niveau économique, l'activité a progressivement repris depuis la réouverture des banques et établissements financiers à fin avril 2011 et la levée de l'embargo de l'Union Européenne. Concernant la situation humanitaire, des efforts ont été déployés pour le retour des réfugiés, grâce aux accords tripartites entre la Côte d'Ivoire, les pays d'accueil et le Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (Hcr). Par ailleurs, la Commission Dialogue Vérité et Réconciliation (CDVR) mise en place par le Président de la République le 28 septembre 2011, s'attèle à la consolidation de la cohésion sociale.
2. **Le programme économique et financier triennal 2011–14 du Gouvernement a bénéficié d'un appui financier sous la Facilité Elargie de Crédit (FEC) du Fonds Monétaire International le 04 novembre 2011.** La mise en place rapide du programme a été rendue possible grâce aux bonnes tendances enregistrées dans la mise en œuvre des politiques économiques et financières, soutenues par la Facilité de Crédit Rapide (FCR). Ce programme vise à stabiliser le cadre macroéconomique et à relancer la croissance, à travers notamment l'accroissement des investissements publics et privés.
3. **Le Gouvernement a élaboré un Plan National de Développement (PND) sur la période 2012–15 prenant en compte le programme économique et financier.** Ce plan a été adopté en Conseil des Ministres le 28 mars 2012. A travers l'élaboration du PND, la Côte d'Ivoire a décidé de donner une nouvelle impulsion à sa politique de développement. Cette nouvelle stratégie s'appuie sur un programme de redressement et de développement à la fois volontariste et réaliste fondé sur l'investissement privé et public. Sur cette base et conformément au PND 2012–15 qui est dorénavant le document de référence de la nouvelle stratégie socioéconomique, le Gouvernement projette une croissance du PIB de 8,1% en 2012 ; 9% en 2013 ; 10% en 2014 et 10,1% en 2015. Ce plan de développement a pour objet la réduction de la pauvreté, à travers la mise en œuvre du DSRP et la réalisation de l'ambition du Président de la République qui est de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020. Il identifie les sources porteuses de croissance en tenant compte des avantages comparatifs du pays. En outre, il contient des objectifs et stratégies sectoriels précis qui seront mis en œuvre par les Ministères, avec des repères qui permettront un suivi régulier des progrès réalisés.

4. **Pour 2012, le Gouvernement envisage d'accroître significativement les investissements publics et de créer un cadre propice au développement de l'activité du secteur privé, en vue de relancer la croissance économique et l'emploi.** L'investissement public a été particulièrement affecté par la longue période de crise, de sorte que les infrastructures n'ont pu être entretenues ni développées, en raison de la faible capacité budgétaire. Aussi, conformément au Programme d'Investissement Public (PIP) de l'Etat sur la période 2012–14, la composante publique des investissements s'établirait en 2012 à 5,3% du PIB contre un maximum de 3,3% sur les douze dernières années. Par ailleurs, le Gouvernement compte attirer les investissements privés et maintenir la dynamique d'une croissance forte, soutenue et inclusive à travers (i) la restauration de la sécurité sur toute l'étendue du territoire, (ii) la consolidation de la réconciliation nationale, (iii) l'amélioration de l'environnement des affaires, en vue de consolider la confiance des ménages, des opérateurs économiques et des investisseurs et (iv) et la promotion de la bonne gouvernance. Ce cadre devrait susciter une forte implication du secteur privé dans les chantiers ouverts aux domaines portuaires et aéroportuaires, à l'agriculture, à l'énergie, aux infrastructures routières et à l'habitat. Ces investissements permettront de réduire le taux de pauvreté et de relancer l'emploi, singulièrement celui des jeunes. Ces acquis devront contribuer à conforter la position de locomotive de la Côte d'Ivoire dans l'économie sous régionale.

5. **Dans le cadre de cette relance, le Gouvernement compte atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTE au 2^{ème} trimestre 2012, vu que tous les déclencheurs de l'initiative PPTE ont connu des progrès significatifs (Tableau 1).** En effet, concernant la filière café-cacao, la réforme adoptée le 02 novembre 2011 en Conseil des Ministres est mise en œuvre. Le Gouvernement souligne l'irréversibilité de cette réforme. L'atteinte du point d'achèvement devrait permettre à la Côte d'Ivoire de bénéficier d'un allègement substantiel de sa dette au titre de cette initiative et au-delà, notamment, dans le cadre de l'Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale (IADM), de l'allègement additionnel bilatéral et de la mise en œuvre des Contrats de Désendettement et de Développement (C2D) concernant l'aide française.

II. EVOLUTION DE L'ECONOMIE ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ECONOMIQUE ET FINANCIER EN 2011/DEBUT 2012

A. Évolution récente de l'économie

6. **Les progrès enregistrés dans la mise en œuvre des mesures de politiques économiques et financières par le Gouvernement ont permis de contenir les effets de la crise postélectorale sur l'activité économique.** La normalisation progressive de la situation sociopolitique et la reprise des relations avec les partenaires techniques et financiers sont également à l'origine de cette évolution favorable.

- Le taux de croissance pour l'année 2011 est revu à -4,7% contre -5,8% projeté en septembre 2011 et -6,3% en juin 2011. Cette amélioration provient en partie de la hausse de la production des principaux produits d'exportation, notamment, le cacao, l'or brut, l'huile de palme et la banane. Elle s'explique également par le retour progressif de la confiance des opérateurs économiques grâce aux mesures prises par le Gouvernement en faveur du secteur privé, notamment le soutien financier direct de

12 milliards de FCFA aux entreprises, les allègements fiscaux d'un coût de 68,5 milliards, la réduction des arriérés intérieurs et la réactivation du cadre de concertation secteur public-secteur privé. Ainsi, l'activité du secteur industriel a été bien meilleure que prévue au cours du 2^{ème} semestre y compris pour le Bâtiment et Travaux Publics (BTP) soutenu par l'accélération des travaux de réhabilitation des voiries.

- Pour ce qui est de l'inflation, le Gouvernement a pris des mesures qui ont entraîné une décélération à partir de juillet 2011, après la hausse généralisée liée à la crise postélectorale au premier semestre 2011. Ces mesures concernent, entre autres, la signature de protocoles d'accord avec les distributeurs pour réduire les prix des produits de grandes consommations, l'amélioration des circuits de distribution pour approvisionner les marchés et la lutte contre le racket. Ainsi, l'inflation s'est établie en glissement annuel à 2% en décembre 2011 contre 9,1% en avril 2011.
- Le compte extérieur courant (y compris transferts) est passé de 125 milliards de FCFA (1,1% du PIB) en 2010 à 757,3 milliards de FCFA (6,7% du PIB) en 2011, grâce à l'amélioration du solde des transactions courantes. Cette performance du solde des transactions courantes est imputable à la fois à la bonne tenue de l'agriculture d'exportation, en particulier du cacao et de son prix, et à la baisse des importations en liaison avec la baisse de l'activité économique observée au premier semestre.
- La situation monétaire à fin décembre 2011 est marquée notamment par une hausse des avoirs extérieurs nets de 30,1%, et en contrepartie, un accroissement de la masse monétaire de 10,2%, par rapport à fin décembre 2010. La consolidation des avoirs extérieurs provient de la bonne tenue des recettes d'exportations et la mobilisation de concours extérieurs auprès des partenaires financiers (le FMI, la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement, l'Agence Française de Développement (AFD)) après la fin de la crise.

B. Exécution budgétaire

7. L'exécution du budget 2011 bâti pour la période du 26 avril à fin décembre 2011 et adopté le 22 juin 2011 a été meilleure que prévue. La réalisation à fin décembre 2011 des repères quantitatifs du programme soutenu par la FEC est conforme aux objectifs (Tableau 2). Le solde budgétaire global à fin décembre 2011 est ressorti à -5,7% du PIB contre un objectif de -8,1%. Cette performance est liée aux excédents enregistrés dans le recouvrement des recettes et à la sous exécution des dépenses. La réconciliation des opérations financières de l'Etat avant le 26 avril 2011 a été effectuée. En raison de l'aspect monétaire, celles-ci feront l'objet de discussion au niveau l'UEMOA, avant leur validation et leur prise en compte dans le cadre de la loi de règlement de l'exercice 2011.

8. Les recettes budgétaires de l'Etat en 2011 enregistrent un excédent de 1,4% du PIB au-delà des prévisions lié à la bonne tenue des recettes fiscales intérieures et douanières en rapport avec la reprise rapide des activités. Le bon niveau de recouvrement des recettes fiscales intérieures (0.8% du PIB de plus-value) est dû (i) à une reprise rapide des services en charge, malgré le pillage dont ils ont été l'objet ; (ii) à une bonne collecte des principaux impôts à savoir : la TVA, les ITS, l'impôt BIC et les impôts sur revenus et capitaux mobiliers qui ont connu une amélioration par rapport aux objectifs ; (iii) à la hausse de la

production et du prix du gaz par rapport aux prévisions entraînant une augmentation des revenus de gaz et (iv) aux régularisations des déclarations d'impôts souscrites entre décembre 2010 et mars 2011. De même, les recettes douanières ont connu une plus-value de 0,5% du PIB, grâce notamment à la reprise de l'activité économique à partir du second semestre 2011 et un meilleur taux de recouvrement.

9. **L'exécution des dépenses s'est améliorée.** Les réalisations sont en ligne avec les objectifs à l'exception de la subvention au secteur électricité et des investissements financés par les emprunts projets extérieurs.

- La subvention au secteur électricité financée par une partie des revenus du gaz a été exécutée à hauteur de 104,5 milliards de FCFA, contre un objectif de 74,8 milliards de FCFA. Ce dépassement n'est que le reflet du niveau de recettes de gaz plus élevé que prévu.
- Les dépenses d'investissement affichent un taux d'exécution de 87,3%, du fait du faible niveau d'exécution des emprunts projets extérieurs qui enregistrent un taux de 41,7%. Toutefois, celles financées sur ressources intérieures présentent un taux d'exécution de 98,1%.

10. **Les dépenses pro-pauvres exécutées dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie des populations aggravées par la crise postélectorale, se sont établies à hauteur de 843,4 milliards de FCFA, avec un taux d'exécution de 100,4%.** Cette performance procède des dispositions particulières d'encadrement des dépenses pro-pauvres qui se sont traduites par la flexibilité de la régulation budgétaire, une meilleure efficacité du processus de passation des marchés publics et la mise en place d'un cadre de concertation avec les ministères techniques, en vue de résoudre d'éventuelles difficultés liées à l'exécution des crédits.

11. **Le financement du programme 2011 a enregistré des avancées en matière de réduction des arriérés intérieurs et de restructuration des bons du Trésor en des titres de maturité plus longue.** Pour sortir du système de renouvellement automatique des bons du Trésor occasionné par la crise, l'encours au 30 novembre 2011 d'un montant de 607 milliards de FCFA a été restructuré en novembre 2011 et en mars 2012 sous forme de nouveaux bons et d'obligations du Trésor. Les intérêts capitalisés, d'un montant de 24,2 milliards de FCFA, ainsi que les intérêts précomptés sur les nouveaux bons du Trésor à hauteur de 23,4 milliards de FCFA, ont été payés. Par ailleurs, le Gouvernement a réduit sa dette vis-à-vis du secteur privé, afin de relancer les activités économiques, à travers une réduction nette des restes à payer à hauteur de 25,7 milliards de FCFA. En outre, selon les définitions du programme, il n'y a eu aucune accumulation de nouveaux arriérés intérieurs en 2011.

12. **Le Gouvernement a bénéficié d'un concours extérieur important pour la mise en œuvre de son programme d'urgence.** Il a emprunté auprès de l'AFD pour payer les salaires d'avril et les arriérés à fin mars 2011 ainsi que d'autres dépenses urgentes dont les arriérés des secteurs sociaux vitaux (eau, médicaments, électricité, etc.). Il a également bénéficié des appuis d'urgence de l'UEMOA, de la Banque Africaine de Développement, de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International. En outre, les projets financés par des partenaires au développement interrompus suite à la crise postélectorale, ont été réactivés.

13. **Les créanciers du Club de Paris ont convenu, le 15 novembre 2011 avec le Gouvernement, d'un accord de restructuration de sa dette publique extérieure selon les termes de Cologne.** A titre exceptionnel, le remboursement des échéances dues (court terme et post date butoir) et les arriérés sur les créances ont été différés et rééchelonnés respectivement sur dix et huit ans. Ils ont également convenu de différer tous les intérêts dus sur les montants traités. Ainsi, le service de la dette dû aux créanciers du Club de Paris entre le 1er juillet 2011 et le 30 juin 2014 passe de 1 099 milliards de FCFA à 175,6 milliards de FCFA, soit une diminution de 84%. De plus, les créanciers du Club de Paris se sont engagés à accorder à la Côte d'Ivoire la part restante de l'allègement de dette prévu dans le cadre de l'initiative PPTE dès que la Côte d'Ivoire aura atteint le point d'achèvement. Concernant les autres créanciers, les arriérés extérieurs accumulés vis-à-vis des institutions multilatérales financières lors de la crise récente ont été apurés et ceux vis-à-vis des créanciers officiels hors du Club de Paris ont été apurés ou attendent un retraitement. Néanmoins, l'Etat a dû accumuler des arriérés vis-à-vis des détenteurs des « Eurobond » et autres créanciers privés.

C. Mise en œuvre des réformes structurelles

14. **Des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre des réformes structurelles, surtout en ce qui concerne l'exécution des repères structurels (Tableau 3).** Les principales réformes entreprises se résument comme suit :

- Au niveau des *finances publiques*, des avancées notables ont été enregistrées, notamment, à travers l'adoption du budget 2012 conforme aux objectifs du Programme d'Investissement Public sur la période 2012–14, et l'amélioration des communications trimestrielles en Conseil des Ministres sur les états d'exécution budgétaire, intégrant depuis décembre 2011 la réduction des délais de traitement des dossiers dans le SIGFIP. Par ailleurs, le module de "gestion des avances de trésorerie" est fonctionnel et effectivement en exploitation.
- En matière de réforme de la *fonction publique*, le recensement des fonctionnaires et agents de l'Etat a été achevé et ouvre la voie à la constitution d'un « fichier unique de référence ». Le traitement des résultats du recensement devrait aboutir à une économie d'environ 10 milliards l'année.
- Le Gouvernement a mis en place un *Comité National de la Dette Publique (CNDP)* par décret N° 2011-424 du 30 novembre 2011. Le CNDP est rattaché au Ministère d'économie et des finances et son champ de compétence couvre tout le portefeuille de la dette publique (intérieure et extérieure) conformément aux meilleures pratiques internationales. Les membres du CNDP ont été nommés en avril 2012. Le CNDP est dorénavant seul responsable de la formulation de la stratégie de gestion de la dette publique et de suivi de sa mise en œuvre. Il a pour objectif de s'assurer que les besoins de financement de l'Etat sont satisfaits dans les limites de coût et risque fixées par le Gouvernement et adoptées par le Parlement. Le Gouvernement a sollicité l'assistance technique du FMI et de la Banque Mondiale pour la définition de la stratégie de la dette. Dans le cadre de l'organigramme et des manuels de procédure en préparation, le Gouvernement entend veiller au respect du principe de séparation des fonctions de front office, middle office and back office. Il compte doter le CNDP de moyens matériels et humains nécessaires à son bon fonctionnement.

- Dans le cadre de *l'assainissement du secteur financier*, le Gouvernement s'est engagé à adopter une Stratégie de Développement du Secteur Financier (SDSF). A cet effet, les termes de référence relatifs aux études complémentaires en appui à l'élaboration de cette stratégie ont été approuvés par les partenaires au développement et l'accord de l'Initiative FIRST a été obtenu pour le financement d'une assistance complémentaire, notamment pour le financement desdites études. Concernant les banques publiques, dans l'attente de leur restructuration, le Gouvernement a invité les dirigeants à prendre de façon diligente des mesures, en vue de la stabilisation de leur situation financière dégradée par l'impact de la crise post-électorale. En application de ces instructions, les responsables des banques publiques ont pris une série de mesures de sauvegarde à l'effet de permettre à leurs établissements respectifs d'assurer leurs missions. Ces mesures concernent notamment, l'amélioration du recouvrement des créances, la réduction des charges de fonctionnement, le renforcement de la stratégie commerciale et la gouvernance. Selon les chiffres préliminaires, le résultat net des 5 banques publiques s'est amélioré d'un déficit net de 38,1 milliards FCFA en 2010 à un excédent net provisoire de 5,1 milliards FCFA en 2011.
- Dans le cadre de *l'amélioration de la performance des entreprises publiques*, le Gouvernement a décidé en juin 2011 de réduire de 25% son portefeuille dans un délai d'un an. Dans ce cadre, les travaux effectués ont permis d'identifier une vingtaine d'entreprises qui devraient faire l'objet de restructuration à travers une privatisation, une fusion ou un transfert des compétences à la tutelle technique. De façon générale, le Gouvernement entrevoit (i) de renforcer le contrôle et le suivi des entreprises publiques (ii) d'améliorer le taux de transmission des états financiers, le système d'information et de gestion et (iii) de finaliser des contrats-plans de performance.
- Le Gouvernement a réalisé des avancées dans *l'amélioration de l'environnement des affaires*, en vue d'assurer l'attractivité de l'investissement. A cet effet, il a décidé de la *création des tribunaux de commerce*, en Conseil des Ministres le 11 janvier 2012, dotant ainsi l'économie d'un outil de modernisation et de sécurisation de l'environnement des affaires. En outre, le projet de décret portant création du *Centre de Facilité des Entreprises* (CFE) est en instance d'adoption par le Gouvernement. Le CFE offre aux opérateurs économiques l'opportunité d'effectuer dans un même lieu, l'ensemble des formalités nécessaires à la création d'entreprise en 48 heures ainsi que leur accompagnement. Le site devant abriter la phase pilote des activités du CFE regroupant les Impôts, la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS), la Direction du Commerce Extérieur et le Greffe a été identifié. Concernant le *nouveau code des investissements*, l'avant projet a été validé au cours d'un atelier tenu les 18 et 19 janvier 2012. Le nouveau code vise la promotion de l'industrialisation de la Côte d'Ivoire à travers des facilités fiscales attractives, ainsi que des dispositions de garanties et de protection renforcées. Il a été élaboré en respectant les meilleures normes internationales en la matière, avec l'aide du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale. Un comité a été mis en place pour préparer les cahiers de charges, en vue de la sélection du partenaire privé qui mettra en place le guichet unique du commerce avant la fin de l'année 2012.

- Concernant la filière café-cacao, la réforme adoptée le 02 novembre 2011 en Conseil des Ministres est mise en œuvre. Le nouveau cadre institutionnel et réglementaire a été mis en place et est fonctionnel. Tous les textes fondateurs ainsi que les décrets d'application ont été adoptés. Ainsi, conformément à ce nouveau cadre, il a été créé le Conseil du Café et du Cacao, le nouvel organe de gestion, de développement, de régulation de la filière café-cacao et de stabilisation des prix. Le Conseil d'Administration du Conseil du Café et du Cacao, dont les membres représentent l'ensemble des acteurs du secteur, a été installé. Le personnel dirigeant a été nommé et est en fonction.
 - Par ailleurs, un Comité de suivi de la mise en œuvre de la réforme a été créé en janvier 2012. Il est chargé de veiller à l'application du texte juridique fondateur de la réforme par la prise effective de tous les textes y afférents et au respect des règles et engagements pris dans le cadre de cette réforme.
 - Au niveau opérationnel et relativement à la commercialisation de la récolte 2012–13, le nouveau système de vente à savoir le Programme de Ventes Anticipées à la Moyenne (PVAM) a démarré depuis le 31 janvier 2012. Depuis le mois de février 2012, tous les exportateurs participent à ce nouveau système de vente et les opérations se déroulent dans des conditions satisfaisantes. Ce mécanisme devrait permettre d'assurer un prix minimum garanti de l'ordre 60% du prix CAF aux producteurs.
 - De même, le Gouvernement a poursuivi la publication trimestrielle des Communications en Conseil des Ministres relatives aux flux physiques et financiers de la filière.
- L'amélioration de la *transparence du secteur des hydrocarbures* a été poursuivie, à travers la production et la publication des communications trimestrielles en Conseil des Ministres relatives aux flux physiques et financiers. Dans le cadre de l'Initiative de Transparence des Industries Extractives (ITIE), les rapports finaux des années 2008–09 et 2010, rédigés par l'Administrateur sont en cours de validation. Le retard enregistré dans la production du rapport 2008–09 est lié à la prise en compte du secteur minier et aux nouvelles exigences de ITIE-International, notamment, l'élaboration du rapport sur la base de données auditées. En outre, un rapport spécifiant les parts respectives des bénéficiaires de chaque enlèvement est produit chaque trimestre par le Comité de suivi des enlèvements de pétrole brut.
- Pour les *produits pétroliers*, l'étude sur la structure des prix a été achevée et le rapport final de l'étude est disponible. Sur cette base, une nouvelle structure des prix, impliquant des efforts de rationalisation des prélèvements a été arrêtée par les ministères de tutelle.
- La stratégie pour le retour à l'équilibre financier du sous-secteur de l'électricité s'articule autour de la renégociation des prix de cession du gaz, de la rémunération du concessionnaire, de la réduction des pertes techniques et non techniques, de l'amélioration des recouvrements en ex-zone CNO et de la mise en œuvre d'une nouvelle structure des tarifs. S'agissant de la réduction du prix de cession du gaz, les négociations avec le plus grand producteur de gaz qui fournit plus des deux tiers (2/3)

de la production gazière ont abouti à la fixation d'un prix de base de \$5,5 le MMBTU, contre un prix de \$9,8 en moyenne en 2011. L'impact financier se traduit par une réduction annuelle de 91,3 milliards de FCFA de charge sur le secteur. Concernant la réduction du prix de cession du kilowattheure, le nouveau contrat avec la centrale AGGREKO prévoit une révision à la baisse du coût du kilowattheure de 20 FCFA à 18,5 FCFA. S'agissant de l'adoption d'une nouvelle structure tarifaire, l'étude portant sur le tarif de l'électricité a été achevée et le rapport final est disponible. Une autre étude devant durer 120 jours a été lancée en mars 2012 pour mesurer l'impact de l'application de la nouvelle structure tarifaire proposée sur le niveau de vie de la population. En outre, un arrêté a été pris pour l'augmentation des tarifs industriels de 10% le 1^{er} mai 2012. Par ailleurs, d'autres ajustements ultérieurs de la structure tarifaire constitueront des éléments importants de la stratégie de développement du secteur de l'électricité.

- Au niveau des *régimes de retraite*, les arriérés de cotisations sociales dus par les entreprises publiques ont été actualisés jusqu'au 30 Juin 2011 et un plan d'apurement de ces arriérés a été élaboré. Par ailleurs, la réforme de la Branche Retraite du régime de sécurité sociale de la CNPS a été adoptée en Conseil des Ministres le 11 janvier 2012, en vue de réduire les déficits financiers de cette branche. Les mesures proposées dans cette réforme concernent notamment, les augmentations de l'âge de départ à la retraite de 55 à 60 ans et du taux de cotisation de 8% à 12% en 2012, puis à 14% à partir de janvier 2013. Concernant le régime de retraite des agents de l'Etat géré par la CGRAE, les textes de réforme analogues à ceux de la CNPS ont été adoptés par le Gouvernement, le 04 avril 2012 en vue d'assurer la viabilité financière de cette structure.

III. POLITIQUES SOCIALES ET MISE EN ŒUVRE DU DSRP

15. **Malgré les CONTRAINTES liées à un environnement de sortie de crise, le Gouvernement a poursuivi les objectifs du DSRP.** Le projet de rapport sur l'exécution du DSRP en 2010 et 2011 a été validé au cours d'un atelier tenu en février 2012 à Yamoussoukro. Il en ressort que le Gouvernement a mis un accent particulier sur la lutte contre la pauvreté à travers l'accroissement continu des dépenses pro-pauvres depuis l'exercice 2009. Ces dépenses sont passées de 843 milliards de FCFA en 2009 à 885,2 milliards de FCFA en 2010 puis à 843,4 milliards de FCFA pour une période de 9 mois en 2011.

16. **En matière d'éducation**, en vue d'améliorer la qualité du système éducatif, plus de 90% des élèves du cycle primaire public ont reçu gratuitement au moins trois livres (éducation civique et morale, mathématique et français) pour l'année scolaire 2011/2012. En outre, le Gouvernement a élaboré un Plan d'Actions à Moyen Terme (PAMT) sur la période 2012–14. Pour 2012, il envisage une hausse du nombre d'enseignants et de classes pour réduire les effectifs des élèves dans les classes et étendre la capacité de formation. L'objectif est que chaque groupe pédagogique dispose de sa propre salle de classe, dès la rentrée scolaire 2012–13.

17. **En matière de santé**, la réhabilitation et la construction de centres de santé, le recrutement du personnel médical et paramédical ainsi que la gratuité des soins ont permis d'améliorer le taux d'accouchements assistés par du personnel qualifié à 67,5 % en 2010 et

69,2% en 2011, contre 56,8% en 2006. Par ailleurs, la gratuité généralisée des soins appliquée en 2011 pour améliorer la situation humanitaire consécutive à la crise post-électorale a coûté 24 milliards de FCFA à l'Etat. Cette expérience s'est traduite, entre autres, par l'engorgement des services de santé et l'aggravation des ruptures de médicaments. Aussi, pour 2012, la gratuité des soins sera-t-elle désormais ciblée et réservée au couple mère-enfant, mais également au traitement du paludisme pour tout le monde. En outre, il est établi un abattement de 30% du prix de tous les actes qui restent payants.

18. Le Gouvernement a la ferme volonté de respecter les engagements du DSRP à travers notamment, la mise en œuvre des CDMT. En effet, le Budget 2012 tient compte des CDMT disponibles pour les secteurs santé et éducation-formation. Ainsi, ces secteurs ont bénéficié de dotations budgétaires intégrés dans les dépenses pro-pauvres en 2012. Pour l'exercice budgétaire 2013, il est prévu d'élargir le processus des CDMT à huit (8) nouveaux ministères dans les secteurs de la sécurité, de l'agriculture, de la justice, des infrastructures économiques, de l'énergie, de l'environnement, des affaires sociales et de la défense.

19. Le Gouvernement a adopté un Plan National de Développement (PND) 2012–15 qui remplace le Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP). Ce plan replace la planification stratégique au cœur de l'action publique et capitalise sur les acquis du DSRP 2009–13. Il prend également en compte les défis nouveaux nés des différentes crises, les goulots d'étranglement pour la réalisation des OMD, le Programme Présidentiel, le Programme Economique et Financier ainsi que les sources potentielles de croissance.

IV. PROGRAMME APPUYE PAR LA FEC POUR 2012

A. Perspectives macroéconomiques pour l'année 2012

20. En cohérence avec le programme économique et financier triennal soutenu par la FEC 2011–14, le programme pour 2012 vise notamment, à assurer la stabilité macroéconomique et à restaurer une dynamique de croissance forte et soutenue, créatrice d'emplois, surtout chez les jeunes. Cette croissance est basée sur une augmentation des investissements et la poursuite des réformes structurelles de grande ampleur. Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement compte assurer la soutenabilité de la dette publique après l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE au deuxième trimestre 2012 à travers la mise en œuvre d'une stratégie prudente de gestion de la dette. Cette disposition permettra de dégager les marges budgétaires nécessaires pour améliorer les services sociaux et développer les infrastructures socio-économiques de base. Un accent particulier sera également mis sur l'amélioration de la situation sécuritaire et du climat des affaires, sur la promotion de la bonne gouvernance et sur le renforcement de l'état de droit, en vue de garantir la confiance des ménages et des investisseurs privés. En outre, les réformes et priorités engagées dans le cadre du programme 2012 visent entre autres, à (i) assurer l'approvisionnement régulier de l'économie en énergie pour soutenir la croissance, (ii) poursuivre la mise en œuvre de la réforme du secteur café-cacao pour garantir les revenus des paysans, (iii) promouvoir la création d'emplois et (iv) développer le secteur financier pour assurer le financement adéquat de l'économie.

21. **La reprise économique serait effective en 2012 avec un taux de croissance de 8,1%, contre un taux de -4,7% en 2011, bénéficiant de l'effet de rattrapage sur 2011, de la consolidation de la paix et de la sécurité, ainsi que de la relance effective des travaux d'investissements publics et privés.** La relance proviendrait principalement du regain d'activités dans les secteurs secondaire (+11,8%) et tertiaire (+14,4%) qui profiteront de la hausse des investissements d'environ 47,3% par rapport à 2010 portée principalement par la composante publique.

- En effet, le Gouvernement compte intensifier les travaux en matière d'infrastructures sociales et économiques (construction du pont de Jacquville, construction du troisième pont, bitumage de l'axe Boundiali–Tengrela, poursuite de l'autoroute du nord, construction de l'autoroute Abidjan-Bassam, l'adduction d'eau à Bonoua, réhabilitation des universités, réhabilitation et construction de salles de classe et de centres de santé, etc.).
- En outre, la poursuite des chantiers de l'intégration régionale, le retour des partenaires commerciaux et les projets d'investissements d'envergure devraient attirer l'investissement privé grâce à la promotion des Partenariats Publics-Privés (PPP), dont le cadre institutionnel a été mis en place en août 2011. Ainsi, il devrait y avoir de nouvelles implantations d'usines, de nouveaux chantiers dans les domaines immobilier (construction de logements sociaux), pétrolier (exploration et développement), aurifère (exploration et développement) et électrique (renforcement de capacité de production, et renforcement et extension du réseau). Le taux d'investissement résultant serait de 12% du PIB, contre 8,2% du PIB en 2011 et 9% en 2010. Ce taux devrait connaître un relèvement significatif pour atteindre 16,1% en 2013 et 19,9% en 2014.

22. **L'inflation serait contenue dans la limite de la norme communautaire de 3%.** La poursuite des actions de l'Etat en 2012 pour contenir les tensions inflationnistes enregistrées en 2011, notamment l'amélioration des circuits de distribution pour approvisionner les marchés, devraient permettre une relative stabilité des prix en 2012. De plus, la reprise des activités serait en grande partie due à un effet de rattrapage et ne devrait pas entraîner une tension excessive par rapport à 2011. L'évolution des prix, en moyenne annuelle, devrait avoisiner 2%, en liaison avec la prise des mesures relatives à la loi sur la concurrence pour lutter contre les pratiques anti-concurrentielles et les abus de position dominante.

B. Objectifs budgétaires 2012

23. **Le budget 2012 adopté en décembre 2011 est conforme aux engagements du programme FEC, et vise à renforcer la lutte contre la pauvreté, accroître l'investissement public et rationaliser les dépenses de fonctionnement.** Il est essentiellement financé par les ressources intérieures à hauteur de 79,3%, dont 74% de recettes fiscales. Les dépenses affichent une progression importante des dotations consacrées aux investissements et un accroissement des dépenses pro-pauvres. Conformément aux objectifs de réduction du déficit à un niveau soutenable à moyen terme, le déficit budgétaire global 2012 (y compris dons) s'afficherait à 4,4% du PIB contre 5,7% du PIB en 2011.

24. **Le Gouvernement compte privilégier significativement les investissements pour impulser un dynamisme à la reprise économique.** En effet, les investissements hors

dépenses post-crise s'élèveront à 660,2 milliards de FCFA, contre 285,6 milliards de FCFA en 2011 et 349,9 milliards en 2010. Ces dépenses d'investissements qui ont plus que doublé, seront consacrées notamment aux programmes de réhabilitation et d'extension des infrastructures économiques et d'insertion des jeunes.

25. **La politique de lutte contre la pauvreté à travers l'accroissement des dépenses pro-pauvres sera poursuivie.** Ces dépenses qui intègrent pour 60 milliards de FCFA les opérations au titre du Programme Présidentiel d'Urgence, désormais intégré au PND, concernent, notamment la santé, l'éducation, les routes et pistes rurales, l'hydraulique villageoise, l'électrification rurale et l'agriculture. L'enveloppe des dépenses pro-pauvres s'élève à 980 milliards soit 7,8% du PIB. Leur exécution fera l'objet d'un suivi particulier, en vue d'atteindre en réalisation, le niveau prévu.

26. **Depuis l'adoption du budget, l'évolution de l'environnement économique national et international a affecté les objectifs budgétaires.** En effet, la chute des cours du cacao, la hausse des cours du pétrole et la dépréciation de l'Euro liée à la crise européenne ont eu des effets divers sur l'économie. Initialement estimées à 337,6 milliards de FCFA, les recettes de cacao devraient enregistrer une perte globale de 55,7 milliards de FCFA. De même, les recettes des produits pétroliers présenteraient une baisse d'environ 29,3 milliards de FCFA, en relation avec l'appréciation du cours du pétrole et le gel des prix à la pompe. En revanche, avec la reprise rapide des activités et les performances budgétaires à fin décembre 2011, les objectifs de certaines recettes ont été revus à la hausse, spécialement les recettes pétrolière et minière.

27. **Certaines exigences en termes de dépenses nouvelles se sont imposées.** Il s'agit notamment de : la constitution d'un Fonds de Réserve de 40 milliards de FCFA pour la réforme de la filière café-cacao, l'incidence financière de la réforme de la CGRAE, le démarrage des activités de Air Côte d'Ivoire et le projet d'urgence Riz.

28. **Face à cette situation, le Gouvernement a pris des mesures budgétaires spécifiques pour maintenir le déficit budgétaire à son niveau initial de 4,4% du PIB.** Ces mesures concernent notamment :

- l'extension du champ d'application de l'impôt foncier aux exploitations agricoles des entreprises agro-industrielles ;
- le relèvement de 2 à 3% du taux de taxation sur la télécommunication ;
- l'institution d'une taxe sur le profit additionnel des exploitations minières et l'aménagement de la clé de répartition des droits, taxes et redevances dans ce secteur ;
- l'institution d'une taxe sur le caoutchouc granulé ;
- le relèvement des produits de privatisation et ventes d'actifs à 6,9 milliards de FCFA contre 3 milliards de FCFA initialement ;
- l'institution d'une taxe spéciale sur les sacs et sachets en matière plastique ;
- la délivrance des licences 3G pour les entreprises de téléphonie ;
- la création d'une taxe sur le développement touristique ;
- les bonus de signatures des contrats d'exploration pétrolière.

Toutes ces modifications devraient faire l'objet d'un collectif budgétaire.

C. Réformes structurelles

29. **L'atteinte des objectifs macroéconomiques nécessite la poursuite et le renforcement des réformes en cours.** Ces réformes visent à entamer dès 2012, une nouvelle période de prospérité économique. A cet égard, le Gouvernement mettra la priorité notamment sur (i) la procédure des passation des marchés publics en vue d'accélérer l'exécution des investissements publics ; (ii) la réforme du système bancaire pour lui permettre de jouer pleinement son rôle dans le financement de l'économie ; (iii) le rétablissement de l'équilibre financier dans le secteur énergie pour faciliter le renouvellement et l'extension du réseau de production ; (iv) la mise en œuvre de la réforme de la filière café-cacao pour assurer l'amélioration des conditions de vie des producteurs dès la campagne 2012/2013 et (v) l'amélioration des indicateurs du climat des affaires (Doing Business) pour créer un cadre attractif des investissements privés. (encadré 1 à 7 et Tableaux 3 et 4).

30. **La mise en œuvre du plan d'actions pour la gestion des finances publiques sera poursuivie,** notamment, à travers les actions déclinées comme suit :

- Sur le plan de la *discipline budgétaire*, le module "gestion des actes rectificatifs" sera mis en exploitation à compter de fin avril 2012. Par ailleurs, la déconcentration du SIGFiP dans les cinq localités déjà identifiées (Ferkessédougou, Mankono, Ouragahio, Saïoua et Azaguié), devrait être effective en juillet 2012.
- En vue *d'améliorer la capacité d'absorption* des secteurs public et privé, le Gouvernement compte poursuivre la formation des acteurs de la dépense publique, en particulier ceux en charge de la passation et du suivi des marchés publics sur la connaissance des nouveaux textes régissant les marchés publics. En outre, il mettra en place un cadre permanent de suivi pour accélérer la réalisation des investissements publics. A cet égard, il procédera à la simplification des procédures d'accès à la commande publique et mettra en place des comptes dédiés pour le règlement à bonne date des travaux exécutés.
- S'agissant de *l'amélioration du cadre juridique et institutionnel*, les avant-projets de texte sur la transposition des six directives de l'UEMOA relatives aux finances publiques y compris la Loi organique ont été rédigés et validés par le comité technique. Elles seront adoptées en Conseil des Ministres et transmises à l'Assemblée Nationale pour leur transposition dans le droit national avant fin 2012.
- En vue de *rétablir la confiance des entreprises*, le Gouvernement adoptera avant fin avril 2012, le plan d'apurement des crédits de TVA qui restent à rembourser à fin 2011 et limitera l'encours de ces crédits en 2012 en dessous de 10 milliards de FCFA. Le Comité paritaire secteur privé-secteur public dénommé Comité de Suivi des remboursements de crédits de TVA est chargé du suivi de ces dispositions.

31. **Les réformes de la fonction publique et des administrations publiques sont une priorité du Gouvernement.** A cet effet, le recensement des fonctionnaires et agents de l'Etat achevé en octobre 2011, débouchera sur la constitution du Fichier Unique de Référence avant fin juin 2012 et la finalisation du Système Intégré de Gestion des Fonctionnaires et Agents de l'Etat, avant fin 2012. Ce dispositif comprenant la création et l'opérationnalisation des Directions des Ressources Humaines au sein des Ministères, contribuera à la maîtrise des

effectifs et à l'amélioration de la lutte contre la fraude sur les traitements et salaires. En outre, le Gouvernement compte rendre opérationnel les postes de Secrétaires Généraux des ministères en 2012.

32. **Le Gouvernement compte adopter et mettre en œuvre une stratégie à moyen terme de gestion de la masse salariale.** Il s'agit d'une actualisation de la stratégie déjà existante, en tenant compte du report en 2013 des mesures de revalorisation des salaires, des résultats du recensement des fonctionnaires et agents de l'Etat et des impacts de la mise en œuvre de la réforme de la CGRAE. Cette stratégie vise essentiellement à accompagner la mise en œuvre du DSRP, tout en favorisant une convergence vers les normes de référence, en termes de critère de soutenabilité de la masse salariale. Il s'agit notamment du renforcement de l'adéquation des recrutements avec les besoins et les profils, de la prise en charge progressive des engagements de l'Etat vis-à-vis des organisations professionnelles et de l'amélioration du cadre de gestion. L'effet combiné de la mise en œuvre de cette stratégie et de l'augmentation des recettes permettra, à terme, de réduire le poids de la masse salariale sur les recettes fiscales et, de converger progressivement vers la norme communautaire fixée à 35%.

33. **Le Gouvernement envisage de redynamiser le secteur financier affaibli par la crise post-électorale, pour lui assurer une meilleure contribution au financement de l'économie.** Pour ce faire, il compte mettre en place une Stratégie de Développement du Secteur Financier (SDSF) et poursuivre ses efforts de restructuration des banques publiques.

- En préparation de la *SDSF*, le Gouvernement a obtenu de l'Initiative « FIRST » une assistance financière pour le financement de cinq études portant sur les mécanismes de financement de l'habitat, des PME/PMI et de l'agriculture, sur le rôle de l'Etat dans le secteur financier et sur le coût du crédit. Sur la base des conclusions de ces études attendues pour fin juin 2012, le Comité de suivi et de Développement du Secteur Financier (CODESFI) créé en novembre 2009, élaborera un projet de SDFS, avant fin septembre 2012. Après validation, ce projet sera soumis au Gouvernement pour son approbation en novembre 2012. Le CODESFI veillera à la mise en œuvre de cette stratégie à partir de 2013.
- Le Gouvernement entend entreprendre une restructuration des 5 *banques à capitaux publics majoritaires*. Celle-ci s'inscrit dans le cadre de la stratégie de restructuration des entreprises publiques. Le projet de stratégie de réduction du portefeuille de l'Etat sera finalisé avant fin mai 2012 et une présentation en Conseil des Ministres, en vue de son adoption est prévue avant fin juin 2012.
- Dans le cadre de *l'assainissement du secteur de la microfinance*, le Gouvernement s'assurera du strict respect des dispositions de l'ordonnance N°2011-367 du 03 novembre 2011, portant réglementation des systèmes financiers décentralisés. Il prévoit également d'actualiser en 2012, la Stratégie Nationale de Microfinance (SNM) pour tenir compte des effets de la crise postélectorale.

34. **Le Gouvernement entend améliorer la performance des entreprises publiques et réduire son portefeuille** de 25% d'ici fin Juin 2012 (voir para.14). De façon générale, le Gouvernement va continuer (i) de renforcer le contrôle et le suivi des entreprises publiques (ii) d'améliorer le taux de transmission des états financiers, le système d'information et de

gestion et (iii) de finaliser des contrats-plans de performance. Il compte également s'assurer de la mise en œuvre du plan d'apurement des arriérés de cotisations sociales des entreprises publiques.

35. Le Comité National de la Dette publique (CNDP), préparera la stratégie de gestion de la dette à moyen terme avec l'assistance technique du FMI et de la Banque Mondiale. A partir de l'exercice budgétaire 2013, le CNDP produira un rapport annuel sur la politique et la stratégie d'endettement, en vue d'apprécier sa cohérence avec les objectifs de développement du pays. Le Gouvernement inclura dans le logiciel de gestion de la dette, un dispositif d'alerte afin de signaler la non réception des avis d'échéances, en vue d'assurer le paiement des échéances à bonne date, avant fin juin 2012.

36. Le Gouvernement entend redynamiser la filière café-cacao en 2012 (voir para. 14). A cet effet, il compte poursuivre la mise en œuvre des actions conformément au calendrier convenu avec la Banque mondiale. Il s'agit (i) de finaliser le cadre institutionnel et légal, à travers l'adoption de l'organigramme type et l'actualisation des procédures administratives et financières, (ii) de renforcer le cadre de la commercialisation intérieure avant octobre 2012, notamment, à travers l'identification des magasins des acheteurs et des coopératives, l'acquisition des moyens techniques indispensables pour rendre opérationnel le dispositif de commercialisation intérieure, la formation et le renforcement des capacités des agents de terrain ainsi que la mise en place d'un système d'information sur les marchés et (iii) de valider le barème avant le démarrage effectif de la campagne 2012/2013. Dans ce même cadre, le Gouvernement entend boucler l'organisation des producteurs et de l'interprofession, notamment à travers la finalisation du recensement des producteurs, l'élection de leurs représentants et leur organisation en collège, avant fin décembre 2012. Au-delà, le Gouvernement vise, à travers le Conseil du Café-Cacao et les autres structures partenaires du secteur, à assurer la qualité du produit à l'exportation, à améliorer la productivité du verger et à promouvoir une bonne gouvernance de la filière.

37. Les efforts pour améliorer la transparence et l'efficacité dans le secteur de l'énergie seront poursuivis au cours de l'année 2012.

- La Côte d'Ivoire aspire à être éligible au statut de pays conforme aux critères *ITIE*. A cet effet, les rapports d'évaluation indépendante du secteur conforme aux normes *ITIE* pour les années 2008, 2009 et 2010, seront finalisés, adoptés par le Conseil National *ITIE* et publiés, en avril 2012.
- En ce qui concerne la réforme du *sous-secteur pétrolier amont*, le Gouvernement compte entreprendre en 2012 des réformes et amendements du Code Pétrolier de 1996 et du Contrat type de Partage de Production de 1993 en vigueur. Les nouvelles dispositions devraient s'adapter à la vision et aux orientations économiques et politiques pour la relance du secteur pétrolier. En effet, ces réformes visent à inciter les sociétés pétrolières à investir dans les domaines de l'exploration et de la production du pétrole brut et du gaz. Ainsi, six nouveaux contrats d'exploration-production et un contrat d'achat-vente de gaz naturel ont été signés sur cette base et d'autres sont en cours de préparation. Par ailleurs, des travaux de stabilisation et d'amélioration de la production sont en cours sur des champs en production. Toutes ces actions devraient

permettre d'inverser la tendance à la baisse de la production d'hydrocarbures anticipée en 2012 dès 2013.

- Au niveau du *sous-secteur pétrolier aval*, sur la base des conclusions des travaux relatifs à la révision de la structure des prix des produits pétroliers, une nouvelle structure des prix intégrant une modification de la fiscalité, sera appliquée à partir du mois de juillet 2012. Les modalités d'un ajustement graduel avec lissage des prix pour aboutir à un système automatique de fixation de prix à la pompe basé sur l'évolution des cours internationaux, seront définies avec l'assistance du Fonds Monétaire International avant fin mai 2012. Ce nouveau mécanisme prend en compte le soutien à la marge de raffinage et prévoit de limiter la variation du prix à la pompe, en vue de contenir l'incidence sociale. Pour ce qui est de la SIR, le mécanisme prévoit également sa viabilité financière à moyen terme. En outre, le niveau de la dette cumulée de l'Etat vis-à-vis de la SIR à fin 2011 de 47 milliards de FCFA a fait l'objet d'une convention pour l'apurement de cette dette.

38. L'augmentation de l'offre de l'électricité pour soutenir le dynamisme de croissance est une priorité du Gouvernement. A cet effet, les mesures de réduction des pertes et l'arrivée de nouveaux ouvrages de production d'électricité sont prévues pour répondre à la demande croissante. En la matière, le Gouvernement a prévu une augmentation moyenne de la puissance d'environ 150 MW par an dans les prochaines années. Ce plan comprend (i) l'augmentation de la puissance de AGGREKO de 70 MW à 100 MW en 2012, (ii) la réalisation de la troisième phase d'Azito en 2014, (iii) l'augmentation de la puissance de la Ciprel de 220 MW en 2014 et (iv) la construction et la mise en exploitation de la centrale thermique à cycle combiné d'Abatta d'une puissance de 330 MW à l'horizon 2014–15 et (v) la mise en production de l'aménagement hydroélectrique de Soubré, d'une capacité de 270 MW à l'horizon 2016–17.

39. Le Gouvernement est déterminé à poursuivre la mise en œuvre de la stratégie pour le retour à l'équilibre financier du secteur électricité qui permettrait de faire les investissements nécessaires à la mise à niveau et l'extension du système de transport et de distribution (renouvellement, réhabilitation et renforcement).

- Après avoir obtenu un accord avec le plus grand producteur de gaz en mars 2012, le Gouvernement envisage de poursuivre en 2012, les négociations sur le prix de cession avec le consortium du Bloc CI-26 qui contribue à 20% de la production gazière.
- S'agissant de la structure tarifaire, la finalisation d'une nouvelle grille est prévue pour fin juillet 2012 sur la base des conclusions de l'étude d'impact social du tarif de l'électricité. En attendant les résultats de cette étude, le Gouvernement compte augmenter de 10% les tarifs industriels à compter du [1er mai 2012]. De même, des dispositions ont été prises par le Gouvernement afin de reclasser au tarif général les ménages inscrits aux tarifs modérés consommant plus de 200 Kwh le bimestre, à partir de fin septembre 2012. Le processus de basculement des ménages concernés sera finalisé au premier trimestre 2013. D'autres ajustements de la structure tarifaire sur le moyen terme sont nécessaires pour couvrir une plus grande partie des coûts de production de l'électricité et contribuer au développement du secteur.

- Par ailleurs, le projet de code de l'électricité devrait faire l'objet d'adoption en Conseil des Ministres avant fin juillet 2012. Ce nouveau code comprend notamment des dispositions sur la pénalisation de la fraude sur le réseau électrique.
- Toutefois, dès 2012, des actions seront menées par le concessionnaire pour lutter contre la fraude sur le terrain avec pour objectif de gagner au moins un point de rendement par an. Ces actions concernent l'identification, la sécurisation et la surveillance des comptages des clients et un meilleur suivi des comptages de l'éclairage public.

Toutes ces actions entraîneront les excédents de résultats du secteur électricité qui pourront à terme apurer la dette du secteur aux producteurs indépendants d'électricité qui s'élevait à 57 milliards de FCFA à fin décembre 2011.

40. **Le Gouvernement mettra en place un cadre propice à l'investissement privé.** Pour y parvenir, il compte, outre les actions indiquées dans le paragraphe 14 :

- initier une campagne de communication sur l'annonce du démarrage du CFE pilote et rendre opérationnelles ses activités en avril 2012 ;
- adopter en Conseil des Ministres le nouveau code des investissements, avant fin juin 2012 et le soumettre à l'Assemblée Nationale ;
- créer le guichet unique de commerce avant fin 2012. Dans ce cadre, il a créé des Comités qui ont pour mission d'élaborer le cahier de charge pour la création du Guichet Unique et le recrutement de l'opérateur technique chargé de sa gestion ;
- recourir au mécanisme de Partenariats Publics-Privé (PPP) afin de promouvoir l'investissement. Pour ce faire, un Comité National mis en place en novembre 2011, est chargé notamment de la mise en place du cadre juridique et institutionnel des PPP en 2012 et de l'identification des projets éligibles à ce mécanisme.

41. **L'assainissement du système judiciaire demeure une priorité du Gouvernement.** Dans le cadre de la rentrée judiciaire organisée du 04 au 05 novembre 2011, le Gouvernement a réaffirmé son ambition de rendre la justice plus indépendante, impartiale et efficace au service de la société et des entreprises. Aussi, a-t-il défini un chronogramme de mise en œuvre des mesures de réformes du système judiciaire. Ces actions concernent entre autres (i) l'adoption en Conseil des Ministres en février 2012 de l'ordonnance relative à « l'exéquatur » des décisions des cours d'arbitrage déterminant l'intervention des juridictions nationales dans la procédure d'arbitrage et (ii) la mise en conformité du droit ivoirien avec les exigences du droit international en matière de lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite en 2012. Par ailleurs, en vue de rendre opérationnels les tribunaux de commerce, le Gouvernement prévoit de construire et d'équiper les bâtiments nécessaires. Il compte également poursuivre la formation des cadres de la justice en matière commerciale.

42. **Le Gouvernement continuera de mettre la bonne gouvernance au cœur de ses actions.** Dans cette perspective, le Gouvernement adoptera en Conseil des Ministres en 2012 les réformes déjà engagées, notamment le plan national de bonne gouvernance la charte d'éthique et le code de déontologie des agents de l'Administration publique. Par ailleurs, le Gouvernement renforcera le système de contrôle, d'inspection et d'évaluation dans l'Administration Publique à travers notamment des audits opérationnels et le renforcement du rôle de l'Inspection Générale d'Etat.

43. **Le Gouvernement est déterminé à poursuivre le processus d'intégration régionale au sein de l'UEMOA et de la CEDEAO.** Il continuera d'appuyer l'édification d'un marché commun à travers (i) la définition des produits de la 5^{ème} bande du TEC CEDEAO, (ii) son adhésion à la mise en œuvre d'une politique commerciale commune et (iii) le soutien à la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux. Par ailleurs, le Gouvernement appuiera la conclusion d'un APE régional intérimaire. En vue d'éviter des pertes de recettes dues à la mise en œuvre de cet accord, le Gouvernement entend poursuivre en 2012, les réflexions sur la transition fiscale. A ce titre, il compte mettre en œuvre les diligences qui visent à orienter progressivement l'imposition vers la fiscalité intérieure et solliciter une assistance technique programmatique du FMI pour renforcer les performances des Administrations fiscales.

V. FINANCEMENT ET SUIVI DU PROGRAMME

44. **Les besoins de financement pour 2012 peuvent être couverts.** Ces besoins s'élèvent à 553,8 milliards de FCFA ou 4,4% du PIB en 2012, malgré les efforts d'optimisation du potentiel fiscal et de rationalisation des dépenses. Le financement de ce déficit s'effectuera principalement par une mobilisation nette sur le marché financier régional (UEMOA) de 451,2 milliards de FCFA. En outre, pour garantir le financement du programme, un accord de restructuration a été conclu avec le Club de Paris le 15 novembre 2011 et le Gouvernement va continuer les négociations avec les créanciers commerciaux en dehors d'Euro-Bonds pour un retraitement aux conditions comparables au Club de Paris et en conformité avec l'initiative PPTE. Il entend reprendre le règlement du service de l'« EuroBond », dès juin 2012 et fera un paiement de bonne foi pour l'apurement des arriérés. Il a l'intention de conduire ces discussions avec ses créanciers privés d'une manière cohérente, avec la politique du FMI en matière de prêts au pays en situation d'arriérés, notamment en matière de transparence d'information, d'équité entre créanciers, et de dialogue. En outre, il sollicitera des créanciers bilatéraux non membres du Club de Paris, un retraitement des échéances du service de leur créance en conformité avec les mêmes conditions de comparabilité que le Club de Paris. Avec le point d'achèvement de l'initiative PPTE, le Gouvernement a l'intention de proposer un plan de traitement des arriérés de l'« EuroBond ». Il entend également mobiliser tous les appuis budgétaires identifiés, notamment ceux des institutions multilatérales (FMI, Banque mondiale, BAD et Union Européenne), des partenaires bilatéraux en 2012 et si possible recourir à de nouveaux appuis extérieurs. L'atteinte du point d'achèvement en 2012 et la mise en œuvre des initiatives d'allègement de dette devraient libérer quelques ressources budgétaires liées au paiement du service de la dette. L'utilisation de ces ressources se fera conformément aux engagements du Gouvernement dans le cadre du Programme Economique et Financier. Cela pourrait nécessiter une modification du budget programmé, notamment, dans le cadre de nouveaux paiements nécessaires pour faire face aux Contrats de Désendettement et de Développement (C2D), pour lesquels le stock de la dette est payé en échange de dons pour financer les projets de développement.

45. **Il entend par ailleurs profiter d'un accès élevé au marché régional.** Dans ce contexte, le Gouvernement a soumis son calendrier d'émission de titres publics à la BCEAO, en vue d'une coordination avec les autres programmes d'émissions de la zone UEMOA. De plus, il tiendra régulièrement les sessions du Comité de trésorerie, à l'effet d'ajuster les rythmes d'exécution des dépenses en fonction des projections de recouvrement de recettes. En

outre, le Gouvernement envisage de poursuivre l'effort de réduction nette des restes à payer de 25 milliards de FCFA en 2012 et de régler les échéances de la dette titrisée.

46. Le Programme continuera à faire l'objet de suivi semestriel par le Conseil d'Administration du FMI sur la base d'indicateurs quantitatifs de suivi et de repères structurels (tableau 4). Ces indicateurs sont définis dans le Protocole d'Accord Technique (PAT) ci-joint. Les revues semestrielles seront basées sur les données à fin juin et fin décembre. La seconde (troisième) revue du programme basées sur les critères de performance à fin juin 2012 (fin décembre 2012) devrait être achevée au plus tard en octobre/novembre 2012 (avril/mai 2013). A cet effet, le Gouvernement s'engage notamment à :

- s'abstenir d'accumuler de nouveaux arriérés intérieurs et de toute forme d'avance sur les recettes et de contracter des emprunts extérieurs non concessionnels, autres que ceux spécifiés dans le PAT ;
- n'émettre que des titres publics par adjudication à travers la BCEAO ou par toute autre forme d'appel d'offres compétitif sur le marché financier local et sur celui de l'UEMOA et à se concerter avec les services du FMI, pour tout nouveau financement intérieur.
- ne pas introduire ou intensifier des restrictions sur les paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes, introduire des pratiques de taux de change multiples, conclure tous les accords bilatéraux de paiement qui ne seraient pas conformes à l'article VIII des statuts du FMI, imposer ou intensifier toutes restrictions aux importations aux fins d'équilibrer la balance des paiements.
- adopter toutes nouvelles mesures financières ou structurelles, qui pourraient s'avérer nécessaires pour la réussite de leurs politiques, en consultation avec le FMI.

VI. STATISTIQUES, RENFORCEMENT DES CAPACITES ET FINANCEMENT

47. Le Gouvernement s'engage à continuer les efforts d'amélioration du système statistique, en vue de produire régulièrement les données économiques et financières de qualité. A cet effet, le Schéma Directeur de la statistique sera actualisé, en prenant en compte les effets de la crise postélectorale. Il couvrira la période 2012–15 pour servir les indicateurs de mesures et d'évaluation de la mise en œuvre des politiques de développement notamment le PND. En outre, le projet de loi sur la statistique adopté en Conseil des Ministres en 2009 sera soumis à l'Assemblée Nationale pour approbation.

48. Le Gouvernement renforcera ses capacités administratives, notamment dans les domaines affectés par la crise. Le Gouvernement continuera de bénéficier d'une assistance de la part du FMI et d'autres partenaires au développement pour (i) renforcer les administrations des impôts et des douanes; (ii) renforcer les services producteurs de données nécessaires à la conception du TOFE ; (iii) aider à mettre en œuvre le plan d'actions de réforme des finances publiques; (iv) améliorer les comptes nationaux, en vue de construire une matrice de comptabilité sociale, (v) élaborer la stratégie de développement du secteur financier, (vi) élaborer et mettre en œuvre une stratégie de gestion de la dette et d'endettement à moyen terme et (vii) l'élaboration de la balance des paiements.

Tableau 1. Déclencheurs pour le Point d'achèvement de l'Initiative PPTE

Mesures	État d'exécution	États d'avancement et observations
Préparation d'un DSRP complet issu d'un processus participatif et mise en œuvre satisfaisante du DSRP pendant au moins un an, attestée par le rapport d'étape annuel soumis par le Gouvernement à l'AID et au FMI.	En cours	Le rapport a été adopté au cours du Conseil des Ministres du 28 mars 2012. Il a été transmis officiellement au FMI et à la Banque mondiale pour observations et validation. Les actions restantes concernent l'appréciation par les services de la BM et du FMI (JSAN).
Maintien de la stabilité macroéconomique, attesté par l'obtention de résultats satisfaisants dans le cadre du programme appuyé par la FRPC.	En cours	En attente de l'approbation par le conseil d'administration du FMI de la première revue du programme FEC
Publication trimestrielle d'états d'exécution budgétaire (y compris recettes; dépenses ventilées par nature, fonction et administration/nature, et en fonction des différents stades de l'exécution budgétaire; et identification des dépenses affectées à la lutte contre la pauvreté) dans un délai de six semaines après la fin de chaque trimestre pour au moins les quatre trimestres précédant immédiatement le point d'achèvement.	Exécuté	Publication faite sur le site du Ministère de l'Economie et des Finances du rapport pour les mois de : - juin 2010 - septembre 2010 - septembre 2011 - décembre 2011 Le budget 2011 a été adopté en juin 2011 en raison de la crise post-électorale. (http://www.finances.gouv.ci/fr/elements-de-gouvernance/execution-budgetaire.html)
Certification de conformité par l'organe compétent du projet de Loi de règlements pour un exercice budgétaire dans les dix mois suivant la fin de l'exercice concerné durant au moins l'année précédant immédiatement le point d'achèvement.	Exécuté	Les déclarations générales de conformité ont été prononcées pour les projets de la loi de règlement de 2006, 2007, 2008, 2009 et 2010. Des instructions ont été données, pour l'élaboration et la transmission de la Loi de règlement 2011 à la chambre des comptes avant fin avril 2012.
Mise en place d'une entité de régulation des marchés publics opérationnelle (séparée des structures de contrôle).	Exécuté	Suite à l'adoption du nouveau code des marchés publics, l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés publics (ANRMP) a été mise en place par décret N°2009-260 du 06 août 2009 portant organisation et fonctionnement de l'ANRMP. L'ANRMP est opérationnelle depuis mai 2010. (http://www.anrmp.ci/textes/decrets.html)
Augmentation du nombre d'accouchements assistés par du personnel qualifié pour porter ce taux à 65 % en moyenne au plan national (56 % en 2006) durant au moins l'année précédant immédiatement le point d'achèvement.	Exécuté	Le taux d'accouchements assistés par du personnel qualifié est passé de 67,5 % en 2010 à 69,2% en 2011.

Tableau 1. Déclencheurs pour le Point d'achèvement de l'Initiative PPTE (suite et fin)

Mesures	État d'exécution	États d'avancement et observations
Distribution à 90 % des écoliers inscrits dans l'ensemble des écoles primaires publiques de trois manuels couvrant le français, les mathématiques, et «l'éducation civique et morale», durant au moins l'année scolaire précédant immédiatement le point d'achèvement	Exécuté	Sur la période 2009-2012, il est à noter qu'en terme de couverture les manuels de : • Français ont été distribués à 93,8% des élèves ; • Mathématiques ont été distribués à 92,3% des élèves ; • Éducation Civique et Morale ont été distribués à 90,1% des élèves.
Publication sur une base trimestrielle, dans les six semaines suivant la fin de chaque trimestre sur le site Internet du Trésor, des données sur la dette extérieure et intérieure publique garantie par l'Etat (encours, obligations courantes de service de la dette due et paiements effectifs à ce titre, décaissements de prêts) durant au moins les quatre trimestres précédant immédiatement le point d'achèvement.	Exécuté	Les données sur la dette extérieure et intérieure publique, ainsi que la garantie de dette par l'État sont publiées sur le site internet du trésor (www.tresor.gov.ci) suivant une base trimestrielle, depuis 2009. Les dernières données complètes publiées sont celles de fin septembre 2011 et fin décembre 2011.
Publication régulière d'un rapport sur les paiements effectués à l'Etat par les industries extractives et les recettes reçues par l'Etat de ces mêmes industries – mines, pétrole et gaz – conformément aux critères de l'ITIE, avec un rapport annuel récent durant au moins l'année précédant immédiatement le point d'achèvement.	En cours d'exécution	Le rapport des années 2006 et 2007 sur les paiements effectués à l'État par les industries extractives et les recettes reçues par l'État de ces mêmes industries – mines, pétrole et gaz conformes aux critères ITIE est disponible depuis avril 2010. Les projets de rapports des années 2008-2009 et 2010, y compris le secteur minier, déjà disponibles, devrait être adoptés avant fin avril 2012.
Publication annuelle, dans les sept mois suivant la fin de l'année civile, des états financiers certifiés de la PETROCI conforme aux normes internationales durant au moins l'année précédant immédiatement le point d'achèvement.	Exécuté	Les comptes certifiés de PETROCI pour les exercices 2008 et 2009 ont été publiés respectivement en juillet 2009 et juillet 2010 dans le journal du Gouvernement (Fraternité Matin). En dépit de la crise post-électorale, les comptes de PETROCI pour l'exercice 2010 ont été validés par l'Assemblée Générale et publiés le lundi 10 octobre 2011 dans Fraternité-Matin. En outre, le rapport intégrant l'opinion de l'auditeur est publié sur le site Internet du Ministère de l'Economie et des Finances
Réduction de la taxation totale de la production de cacao à un niveau n'excédant pas 22 % du prix CAF telle que prouvée par (i) la promulgation de la loi des finances ; et (ii) une communication officielle aux exportateurs émises pas plus tôt que cinq mois avant le début de la campagne.	Exécuté	La taxation ad valorem de 22 % sur le prix CAF de cacao a été appliquée dès la campagne 2010/11 et maintenue pour la campagne 2011/12.
Adoption par le Gouvernement d'un nouveau cadre institutionnel et réglementaire pour la filière café/cacao et la mise en place satisfaisante des responsabilités retenues par le Gouvernement durant au moins six mois précédant immédiatement le point d'achèvement, en conformité avec sa nouvelle stratégie de développement du secteur.	En cours d'exécution	La réforme de la filière café-cacao a été adoptée en Conseil des Ministres le 02 novembre 2011. Le cadre institutionnel a été mis en place et les membres du Conseil d'Administration de la CCC désignés. S'agissant la commercialisation, le Programme de Vente anticipée à la Moyenne (PVAM) a démarré le 31 janvier 2012. Un premier rapport a été produit à fin-mars 2012. Le prochain rapport sera produit à mi-mai 2012

Tableau 2. Côte d'Ivoire: Critères de performance (CP) et Repères indicatifs (RI), FEC 2011-12 1/

(Milliards de francs CFA)

	2011								2012						
	Juin		Sept.			Dec.			Mars	Juin		Sept.			
	Réalisée	Repère indicatif	Repère ajusté	Réalisée	Statut	CP	Repère ajusté	Réalisée	Statut	Repère indicatif	CP original 2/	CP	Repère indicatif original 2/	Repère indicatif	Repère indicatif original 2/
A. Critères de performance															
Plancher pour le solde budgétaire global (y/c dons)	-76.7	-243.2	-229.9	-160.4	Rempli	-602.0	-564.8	-406.2	Rempli	-56.7	-188.4	-175.9	-365.9	-395.5	-550.1
Plafond pour le financement intérieur net (y/c les titres UMEOA)	-65.0	-19.5		-11.7	Non Rempli	311.2		110.2	Rempli	58.6	180.0	161.7	335.8	378.8	445.1
Plafond pour les nouvelles dettes extérieures non concessionnelles 3/	0.0	0.0		0.0	Rempli	0.0		0.0	Rempli	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Plafond pour l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs 3/	0.0	0.0		0.0	Rempli	0.0		0.0	Rempli	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Plafond pour l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs 3/	0.0	0.0		0.0	Rempli	0.0		0.0	Rempli	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
B. Repères indicatifs															
Plancher pour le solde primaire de base	17.9	-139.8		-80.3	Rempli	-415.8		-265.8	Rempli	-0.2	-63.3	-56.4	-157.9	-192.8	-249.1
Plafond pour les dépenses par les procédures d'avances	13.2	23.9		19.2	Rempli	63.9		57.9	Rempli	17.1	42.2	42.0	71.1	75.8	102.3
Plancher pour les dépenses "pro-pauvres"	163.5	477.3		474.9	Non Rempli	840.1		843.4	Rempli	181.3	403.1	403.0	676.9	676.9	980.0
Plancher pour la réduction nette des exigibles	-13.2	-1.8		-17.6	Rempli	-11.8		-12.5	Rempli	-5.0	-10.0	-7.5	-20.0	-15.0	-30.0
Plancher pour les recettes budgétaire de l'Etat	483.0	521.7		603.8	Rempli	1,066.6		1210.0	Rempli	525.8	1,066.8	1,111.1	1,621.2	1,697.3	2,207.4
Pour mémoire															
Position nette du gouvernement	-118.9	58.0		31.1		218.3		116.9		3.1	72.8	76.2	123.3	151.9	207.0
Dons programme	0.0	2.0		5.8		7.8		11.0		0.0	0.0	10.0	0.0	10.0	2.1
Prêts programme	0.0	0.0		0.0		0.0		0.0		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dons projet	2.6	8.4		11.6		11.9		19.3		3.7	11.1	25.0	24.1	30.0	37.1
Prêts projet	5.6	33.4		14.5		62.2		25.0		19.7	39.4	47.2	59.0	47.2	78.7

Sources: Autorités Ivoiriennes; estimations et prévisions des services du FMI.

Note : Voir Protocole d'accord technique (PAT) pour les définitions détaillées.

1/ Changement cumulatif à compter du 30 juin 2011 pour les critères et repères de 2011, et à compter du 31 décembre 2011 pour les critères et repères de 2012.

2/ Voir rapport de demand d'accord triennal, Novembre 2011 à <http://www.imf.org/external/french/pubs/ft/scr/2011/cr11328f.pdf>

3/ Critère de performance continu.

Tableau 3. Côte d'Ivoire: Repères structurels (RS), FEC 2011–12

Première revue du programme			
Mesures	Rationalité macroéconomique	Echéance	Etat d'exécution
Budget			
<ul style="list-style-type: none"> Adopter au Conseil des Ministres un projet de budget 2012 avec un programme d'investissement public 2012–14 (PIP) conformes aux objectifs du programme. 	Maintenir la stabilité macroéconomique et la discipline budgétaire.	RS fin 2011	Exécuté
Politique fiscale / administration fiscale			
<ul style="list-style-type: none"> Améliorer les opérations douanières en mettant en œuvre les préalables nécessaires à la constitution de la plateforme du système automatisé du risque (<i>Cf. rapport d'assistance technique du FMI^{1/}, paragraphe 41</i>). 	Accroître l'efficacité de l'administration douanière.	RS fin 2011	Exécuté
<ul style="list-style-type: none"> Dérouler les actions prévues pour rendre opérationnelle la procédure informatisée de transit sous douane sur les principales routes (<i>Cf. rapport d'assistance technique du FMI^{1/}, paragraphe 53</i>) 	Accroître l'efficacité de l'administration douanière.	RS janvier 2012	Exécuté à fin mars 2012
<ul style="list-style-type: none"> Revoir le cadre des exonérations fiscales pour permettre une meilleure gestion des produits éligibles pour mieux contrecarrer la fraude et s'assurer que le cadre est en concert avec la politique économique et fiscale du Gouvernement. Ces dépenses fiscales doivent être annexées à la loi des finances 2012. 	Améliorer la transparence et diminuer les distorsions ; améliorer les recettes fiscales et douanières.	RS fin 2011	Exécuté
<ul style="list-style-type: none"> Revoir la fiscalité applicable aux produits pétroliers et élaborer une stratégie pour le retour à la vérité des prix. 	Maîtriser les dépenses fiscales et améliorer l'efficacité dans l'utilisation des produits pétroliers.	RS fin février 2012	Non exécuté. (Stratégie en préparation, date à reprogrammé)
Gestion des dépenses publiques			
<ul style="list-style-type: none"> Achever l'opération de recensement des fonctionnaires et agents de l'Etat (hors forces de sécurité et défense) ; Mettre à jour et en œuvre une stratégie à moyen terme pour maîtriser la masse salariale. 	Maîtriser l'effectif de la fonction publique et la masse salariale.	RS fin 2011 RS mars 2012	Exécuté Non exécuté (reprogrammé)
<ul style="list-style-type: none"> Créer un comité national de gestion de la dette publique et préparer un organigramme et un manuel de procédures. 	Améliorer la gestion de la dette publique	RS fin 2011	Exécuté en avril 2012.

^{1/} Montagnat-Rentier G., Parent G. et Boilil A. M. (2011) : Recommandations pour la poursuite de la mise en œuvre du programme de modernisation de l'administration douanière, Aide-mémoire du 24 août 2011.

Tableau 3. Côte d'Ivoire: Repères structurels, FEC 2011–12 (suite et fin)

Mesures	Rationalité macroéconomique	Echéance	Etat d'exécution
<ul style="list-style-type: none"> • Adopter par le Conseil des Ministres des plans de réformes de la CNPS et de la CGRAE et transmission au Parlement. • Valider les impayés de cotisations sociales à la CNPS et CGRAE par les entreprises et entités publiques concernées et élaborer un plan d'apurement des impayés. 	Réduire le déficit du secteur et les subventions publiques	RS fin 2011 RS fin 2011	Exécuté pour la CNPS en janvier 2012, et pour la CGRAE en avril 2012. Exécuté
<ul style="list-style-type: none"> • Ne pas injecter de ressources publiques nouvelles dans les cinq banques publiques en difficulté en dehors d'un plan de restructuration discuté avec le FMI et la BM. 	Améliorer la gouvernance et la gestion du secteur financier	RS continu	Exécuté
<ul style="list-style-type: none"> • Prendre des mesures pour stabiliser de la situation financière des banques publiques • Préparer un rapport d'exécution des mesures de stabilisation de la situation financière des banques publiques. 	Eviter de creuser les pertes récurrentes des banques ; réduire les subventions de l'Etat	RS fin 2011 RS fin mars 2012	Exécuté Exécuté en avril
Réforme du secteur public			
<ul style="list-style-type: none"> • Achever l'étude du tarif de l'électricité et adopter une stratégie pour atteindre l'équilibre financier du secteur dans les trois prochaines années. • Valider et mettre en œuvre une nouvelle structure tarifaire de l'électricité sur la base des conclusions de l'étude sur la structure tarifaire, qui prend en compte la rationalisation des tarifs modérés. • Augmenter de 10 % les tarifs industriels de l'électricité. 	Réduire les subventions de l'Etat et permettre des investissements pour accroître la capacité de production	RS fin 2011 RS fin 2011 RS fin mars 2012	Non Exécuté Non exécuté Exécuté avec effet 1 ^{er} mai 2012
Amélioration du climat des affaires			
<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer et adopter un plan de traitement des crédits de TVA qui restent à rembourser à fin 2011. • Limiter les crédits de TVA qui restent à rembourser en dessous de 10 milliards de FCFA, à partir de 2012. 	Améliorer le climat des affaires et la confiance des entreprises	RS fin 2011 RS continu à partir de jan. 2012	Non Executé. Plan préparé, proposition de traitement en cours de négociation avec le secteur privé Exécuté
<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer le cadre juridique du Centre de Facilités des Entreprises 	Faciliter la création des entreprises	RS fin 2011	Exécuté

Tableau 4. Côte d'Ivoire: Repères structurels (RS), FEC 2012

Deuxième revue du programme		
Mesures	Rationalité macroéconomique	Echéance
<i>Politique fiscale / administration fiscale</i>		
<ul style="list-style-type: none"> Enregistrer au moins 30%, à fin juin 2012, des infractions douanières sur la base du Procès-Verbal Simplifié dans le système informatique de la douane puis à 90% à la fin de l'année 	Accroître la transparence et combattre la fraude	RS fin juin 2012 RS fin décembre 2012
<ul style="list-style-type: none"> Elaborer et mettre en œuvre un plan d'actions à moyen terme pour renforcer l'administration et le contrôle de la TVA 	Accroître les recettes provenant de la TVA	RS fin décembre 2012
<ul style="list-style-type: none"> Revoir la fiscalité applicable aux produits pétroliers et élaborer une stratégie d'ajustement avec le lissage des prix pour la fixation de prix à la pompe basé sur l'évolution des cours internationaux. Application de la nouvelle structure des prix et du mécanisme d'ajustement graduel avec lissage des prix à la pompe basé sur l'évolution des cours internationaux. 	Maîtriser les dépenses fiscales et améliorer l'efficacité dans l'utilisation des produits pétroliers.	RS pour fin mai.2012 (reprogrammé) RS à partir de juillet 2012
<ul style="list-style-type: none"> Préparer les CDMT pour huit ministères (agriculture ; infrastructures économiques ; justice ; mines, pétrole et énergie ; environnement ; et affaires sociales, défense et sécurité). 	Améliorer la planification stratégique du budget	RS fin octobre 2012
<ul style="list-style-type: none"> Soumission de la Loi de Règlement 2011 à la Cour des Comptes 	Améliorer la gouvernance des finances publiques	RS fin juillet 2012
<i>Gestion des dépenses publiques</i>		
<ul style="list-style-type: none"> Mettre à jour et en œuvre une stratégie à moyen terme pour maîtriser la masse salariale 	Maîtriser l'effectif de la fonction publique et la masse salariale.	RS fin juin 2012 (reprogrammé)
<ul style="list-style-type: none"> Inclure dans le logiciel de gestion de la dette, un dispositif d'alerte afin de signaler la non réception des avis d'échéances, en vue d'assurer le paiement des échéances à bonne date. 	Respecter les échéances de paiement de la dette	RS fin juin 2012
<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un système intégré de gestion (fichier unique, SIGFAE) des fonctionnaires et agents de l'Etat (hors forces défense et de sécurité) 	Réduire la fraude et améliorer le suivi des salaires.	RS fin 2012
<ul style="list-style-type: none"> Ne pas injecter de ressources publiques nouvelles dans les cinq banques publiques en difficulté en dehors d'un plan de restructuration discuté avec le FMI et la BM. 	Améliorer la gouvernance et la gestion du secteur financier	RS continu
<ul style="list-style-type: none"> Adopter en Conseil des Ministres une stratégie de restructuration des entreprises publiques y compris les banques du portefeuille de l'Etat. 	Eviter de creuser les pertes récurrentes des banques ; réduire les subventions de l'Etat	RS fin juin 2012

Tableau 4. Côte d'Ivoire: Repères structurels (RS), FEC 2012 (suite et fin)

Mesures	Rationalité macroéconomique	Echéance
<i>Réforme du secteur public</i>		
<ul style="list-style-type: none"> Achever l'étude d'impact social du tarif de l'électricité et adopter une stratégie pour atteindre l'équilibre financier du secteur dans les trois prochaines années. Valider et mettre en œuvre une nouvelle structure tarifaire de l'électricité sur la base des conclusions de l'étude sur la structure tarifaire, qui prend en compte la rationalisation des tarifs modérés Mettre en œuvre le programme de la rationalisation des tarifs modérés avec des rapports d'étapes à fin septembre 2012 et fin janvier 2013 conformément à la lettre d'instruction du Ministre des Mines, du Pétrole et de l'Energie de 28 mars 2012. 	Réduire les subventions de l'État et permettre des investissements pour accroître la capacité de production	RS fin septembre 2012 (reprogrammé) RS fin 2012 (reprogrammé) RS fin septembre 2012 RS fin janvier 2013
<ul style="list-style-type: none"> Adopter en Conseil des Ministres le code d'électricité 	Améliorer la gouvernance dans le secteur de l'électricité	RS fin juin 2012
<ul style="list-style-type: none"> Parvenir à un accord sur le barème des coûts avec les différents acteurs du secteur cacao 	Avancer la réforme d'un secteur-clé de l'économie	RS fin septembre 2012
<i>Réforme du secteur financier</i>		
<ul style="list-style-type: none"> Préparer une stratégie de réforme et de développement du secteur financier. 	Améliorer la gouvernance du secteur financier	RS fin novembre 2012 (reprogrammé)
<i>Amélioration du climat des affaires</i>		
<ul style="list-style-type: none"> Limiter les crédits de TVA sur l'exercice courant qui restent à rembourser en dessous de 10 milliards de FCFA. 	Améliorer le climat des affaires et la confiance des entreprises	RS continu
<ul style="list-style-type: none"> Adopter en Conseil des Ministres un nouveau code des investissements 	Faciliter les investissements	RS fin juin 2012

Encadré 1 : Mesures budgétaires structurelles relatives aux ressources

Impôts (DGI)

- Production trimestrielle des niveaux d'exonérations par nature d'impôts, à partir du premier trimestre 2012 ;
- Amélioration significative du rendement de l'impôt foncier notamment par le renforcement des travaux de cadastre, la création de services d'assiette et de recette exclusivement dédiés à la gestion de cet impôt en 2012 ;
- Poursuite de la fiscalisation du secteur informel par la reprise des opérations d'immatriculation de masse des petits commerçants et artisans et par le renforcement des centres de gestion agréés en 2012 ;
- Mise en place, avant fin 2012 d'une plate-forme d'échanges d'informations entre la Direction Générale des Impôts et la CNPS dans le cadre de la lutte contre la fraude sur les impôts sur les salaires et sur l'embauche clandestine.

Douanes (DGD)

- Production d'un rapport trimestriel sur la mise en œuvre des mesures du séminaire sur les exonérations, conformément au plan d'actions dans un délai de 45 jours après la fin de chaque trimestre à partir du troisième trimestre 2012;
- Production mensuelle détaillée des recettes non perçues au titre des exonérations, par le progiciel de gestion des dédouanements SYDAM-World avec un rapport trimestriel à partir du troisième trimestre 2012 ;
- Mise en production du module informatique de transit de Sydonia World entre le Port d'Abidjan et les 3 principaux postes frontaliers à partir de fin mai 2012 ;
- Finalisation des discussions avec les acteurs de la chaîne logistique pour l'adoption, la diffusion et la mise en œuvre de la procédure simplifiée de dédouanement avant fin décembre 2012, l'objectif étant de rationaliser les formalités à l'importation par l'instauration d'une déclaration anticipée, unique et informatisée, qui viendrait se substituer aux nombres (BSC, FRI) qui alourdissent et regardent les opérations à l'importation ;
- Actualiser la base de données pour l'analyse de la valeur en douane sur la base de la méthodologie conçue avec l'appui de l'assistance technique, avant fin mars 2012 ;
- Production du rapport trimestriel sur la mise en œuvre à partir de décembre 2011 des recommandations de l'audit du système informatique de la Douane conformément au plan d'actions;
- Audit des compétences et production d'un plan de développement des ressources humaines avant fin juin 2012.

DGI/DGD/DGTCP

- Mise en place effective d'une plate forme d'échanges d'informations entre la DGI et la DGD ;
- Adoption et mise en œuvre du plan d'apurement des crédits de TVA avant fin avril 2012 ;
- Poursuite des efforts de remboursement des nouveaux crédits de TVA à partir de 2012, afin de limiter le niveau à moins de 10 milliards de F CFA.
- Déconcentration de ASTER dans cinq (5) localités en 2012.
- Réaliser une étude sur l'optimisation du potentiel fiscal en matière de TVA et préparer un plan d'actions pour le court et moyen terme afin de renforcer son administration et son contrôle.
- Elaborer un plan à moyen terme de réforme de la fiscalité intérieure et de modernisation de l'administration fiscale avec l'assistance du FMI, d'ici fin 2012.
- Mettre en œuvre en 2012, les recommandations de l'assistance technique du FMI de février 2012 sur l'évaluation des dépenses fiscales conformément aux meilleures pratiques internationales.

Autres structures

- Contrôle du fonctionnement des régies créées à la suite des opérations d'identification des recettes de service ;
- Réduction de 25% du portefeuille des entreprises de l'Etat avant fin juin 2012 conformément aux décisions du Conseil des Ministres du 29 juin 2011 ;
- Opérationnalisation de la Brigade de lutte contre la corruption.

Encadré 2 : Mesures structurelles relatives aux dépenses budgétaires

- Production et publication trimestrielle des Communications en Conseil des Ministres des états d'exécution budgétaire incluant les dépenses affectées à la lutte contre la pauvreté dans un délai de 45 jours après la fin de la période ;
- Poursuite du suivi des délais normatifs de traitement de dossiers dans le circuit de la dépense à travers leur prise en compte dans les rapports trimestriels sur l'exécution budgétaire ;
- Poursuite de la déconcentration du SIGFiP par la connexion de cinq (5) localités, en 2012 ;
- Production et publication de rapports d'activités trimestriels de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics, dans un délai d'un mois après la fin du trimestre ;
- Poursuite de la production et transmission à l'IGF par tous les DAAF, d'un rapport trimestriel de l'exécution physique et financière des dépenses, dans un délai de 30 jours, puis production d'un rapport de synthèse par l'IGF, dans un délai de 15 jours ;
- l'extension des CDMT aux secteurs des mines, pétrole et énergie, de l'agriculture, de la justice, de l'environnement, des affaires sociales, de la sécurité, de la défense et des infrastructures économiques dans le cadre du budget 2013 ; et démarrage de l'élaboration du CDMT global. pour application au budget 2014 ;
- Finalisation et adoption en Conseil des Ministres des projets de textes de transposition des six directives de l'UEMOA relatives aux finances publiques, avant fin septembre 2012 ;
- Soumission de la loi des règlements relative à la gestion 2011 à la chambre des comptes avant fin mai 2012.
- Inclure dans le logiciel de gestion de la dette, un dispositif d'alerte afin de signaler la non réception des avis d'échéances en vue d'assurer le paiement des échéances à bonne date, avant fin juin 2012.

Encadré 3 : Réformes structurelles de l'administration publique

- Elaboration du Fichier Unique de Référence (FUR) avant fin juin 2012 ;
- Mise en place d'un Système Intégré de Gestion des Fonctionnaires et Agents de l'État (SIGFAE) avant fin 2012 ;
- Opérationnalisation de l'Observatoire des Services Publics et des postes de Secrétaires Généraux des ministères en 2012 ;
- Poursuite de la production d'un rapport trimestriel sur l'application du plan d'apurement des impayés de cotisation à la CNPS et à la CGRAE par les entreprises publiques concernées en 2012 et suivi régulier, en vue de la non accumulation de nouveaux arriérés ;
- Adoption en Conseil des Ministres des projets de texte de réformes de la CGRAE, avant fin avril 2012.

Encadré 4 : Mesures de réforme du système financier

- Elaboration avant fin novembre 2012 et adoption par le Gouvernement, avant fin 2012 de la stratégie de réforme et de développement du secteur financier ;
- Adoption et mise en œuvre d'un plan de restructuration des banques publiques avant fin juin 2012 ;
- Actualisation de la Stratégie Nationale des Microfinances avant fin septembre 2012 ;
- Production de rapports trimestriels sur l'amélioration de la gouvernance et de la qualité du portefeuille des institutions de microfinance à partir de du quatrième trimestre 2012.

Encadré 5 : Réformes pour l'amélioration de l'environnement des affaires

- Mise en œuvre des diligences liées à l'opérationnalisation des tribunaux de commerce, en 2012 ;
- Poursuite de la formation des cadres de la justice en matière commerciale ;
- Validation d'un plan de réformes avant juin 2012, afin d'améliorer l'efficacité et l'équité du système judiciaire ;
- Mise en place du Guichet unique du commerce au cours du premier trimestre 2013 ;
- Démarrage de la phase pilote du Centre de Facilité des Entreprises avant fin 2012 ;
- Adoption par le Conseil des Ministres du projet de code des investissements en 2012 ;
- Adoption par le Conseil des Ministres du projet de Loi sur la concurrence notamment, en vue de lutter contre les pratiques non concurrentielles avant fin juin 2012.

Encadré 6 : Mesures sur la filière café/cacao

- Poursuite de la production de la Communication trimestrielle en Conseil des Ministres dans un délai de 45 jours, et publication du rapport analytique sur les flux physiques et financiers, incluant les informations sur le niveau des prix bord champ et les prix à l'exportation ;
- Production d'un rapport trimestriel de la mise en œuvre de la réforme de la filière café-cacao par le Comité de Suivi à partir de mai 2012.

Encadré 7 : Mesures relatives au secteur de l'énergie

- Poursuite de la production de la Communication en Conseil des Ministres, dans un délai de 45 jours après la fin de chaque trimestre, des informations sur les flux physique et financier du secteur de l'énergie, et de la production de rapports trimestriels sur les enlèvements du pétrole dans les mêmes délais ;
- Réduction du déficit financier du secteur électricité par : (i) la renégociation des prix de cession du gaz ; (ii) la révision de la rémunération du concessionnaire ; (iii) l'amélioration du taux de recouvrement des factures notamment en ex-zone CNO ; (iv) la lutte contre la fraude ; (v) la réalisation des investissements ; (vi) la révision de la structure tarifaire sur la base des conclusions de l'étude tarifaire et de l'étude sur l'impact social et (vii) l'ajustement des tarifs ;
- Adoption par le Gouvernement du projet de Code de l'électricité avant la fin juillet 2012 ;
- Application d'un système automatique d'ajustement graduel avec lissage des prix à la pompe basé sur l'évolution des cours internationaux, avec l'assistance du Fonds Monétaire International, à partir de juillet 2012.
- Validation et publication des rapports des années ITIE 2008–09 et 2010 avant fin avril 2012 ;
- Adoption en Conseil des Ministres, avant fin juin 2012, des amendements et réformes significatives au code des hydrocarbures et au contrat type de partage de production de sorte à rendre l'exploration et la production pétrolière et gazière encore plus attractives et inciter l'augmentation de la production de pétrole et de gaz.

PIÈCE JOINTE II – COTE D’IVOIRE : SUPPLÉMENT AU PROTOCOLE D’ACCORD TECHNIQUE

25 avril 2012

Note : ce document est un supplément au protocole d’accord technique de novembre 2011. Ce dernier reste pleinement valable, sauf pour les points dont les modifications sont présentées ci-après, dont les modifications par rapport au texte originel sont présentées en italique. Les références aux critères de performance et repères indicatifs de 2011 ont été omises.

I. INDICATEURS D’ÉVALUATION QUANTITATIFS

Paragraphe 2 :

Dans le cadre de suivi du programme, des critères de performance (CP) sont fixés pour le 30 juin 2012 *et le 31 décembre 2012* ; ces mêmes variables sont des repères indicatifs (RI) pour le 31 mars 2012 *et le 30 septembre 2012*. Il y a des RI pour les variables non-CP pour le 31 mars 2012, le 30 juin 2012, le 30 septembre 2012 et le 31 décembre 2012. [*Reste du paragraphe sans modification.*]

Paragraphe 3 :

Les CP, les RI et les ajusteurs sont calculés en variation cumulée à partir du 31 décembre 2011 (tableau 2 du Mémoire de Politiques Économiques et Financières-MPEF).

Paragraphe 11 :

Ce plafond ne s’applique ni aux nouveaux accords de restructuration de dettes intérieures et de titrisation des arriérés intérieurs ni aux nouveaux emprunts-projets de la BOAD ou de la BIDC. Pour tout nouvel emprunt au-delà d’un montant total cumulé de 35 milliards de FCFA durant l’année 2012, l’État s’engage à *ne procéder que par émission* de titres publics par adjudication à travers la BCEAO ou par toute autre forme d’appel d’offres compétitif sur le marché financier intérieur de l’UEMOA enregistré auprès du Conseil Régional de l’Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF), en concertation avec les services du FMI.

Paragraphe 12, puce 3 :

- aux dettes de la BOAD jusqu’à l’équivalent de 25 milliards de FCFA et à celles de la Banque d’Investissement et du Développement de la CEDEAO (BIDC) jusqu’à l’équivalent de 20 milliards de FCFA, sur la période du *1^{er} janvier au 31 décembre 2012*;

Paragraphe 18 :

Dans le cadre du programme, l’État s’engage à (i) réduire le stock des « exigibles » à hauteur de *25 milliards* de FCFA en 2012, et (ii) à ne pas accumuler de nouveaux arriérés de paiement intérieurs au titre de l’exercice budgétaire courant à partir du 1^{er} janvier 2012.